

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 26 (1934)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Économie politique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sième promenade et discuter avec lui de la manière à employer pour fonder un groupe de jeunesse. Certains collègues très qualifiés éprouveront peut-être quelque gêne à aborder la question avec un jeune homme; cette gêne doit être surmontée. Elle disparaîtra dès le premier contact et sera remplacée par un sentiment de satisfaction et de contentement dû à la réussite des premières tentatives de rapprochement.

La liberté d'action et d'initiative requise par le collègue chargé de l'organisation du groupe de jeunesse, sera également accordée au jeune moniteur. Il doit sentir qu'on a confiance en lui et en ses capacités. Nous n'entendons pas par là qu'il faut le laisser se débrouiller tout seul pour la direction du groupe. Le jeune collègue sollicitera de lui-même conseil et avis à son aîné qui aura su créer une bonne atmosphère de confiance. Ce premier contact sera tenté avec 2, 3 ou 4 jeunes gens, s'il y a possibilité. Si tel est le cas, le premier sera chargé de s'entendre avec ses camarades au sujet de la fondation d'un groupe de jeunesse syndicale, de les y intéresser et de les engager à participer à une entrevue avec les collègues plus âgés du syndicat. Si l'on a l'impression que les jeunes ont compris ce que l'on attendait d'eux, on leur conférera à chacun une tâche déterminée. Dès qu'un noyau de jeunes gens sera ainsi formé, il n'y a pas lieu de se faire du souci pour la bonne marche et le développement du groupe. Il appartiendra à ce moment-là au chef du groupe de la jeunesse de rester en contact avec ces jeunes gens, d'entretenir en eux une certaine fierté, un sentiment de dignité et de responsabilité pour le travail qu'ils ont accompli et en peu de temps le groupe des jeunes deviendra la joie de la section.

Cet exposé n'indique qu'*un seul* des nombreux moyens à utiliser en vue d'arriver à un bon résultat dans l'œuvre pour la jeunesse. Je voudrais surtout que l'on évite de se mettre au travail à grand renfort de réclame et de tam-tam. Il ne faut pas commencer par convoquer de grandes assemblées, qui en réalité ne sont pas aussi grandes qu'on ne le désirait, mais commencer modestement, sûrement et surtout le plus vite possible!

---

## Economie politique.

### Les sociétés anonymes suisses en 1933.

Le mouvement suivi par les sociétés anonymes suisses au cours de l'année dernière se distingue par deux faits spéciaux. Tout d'abord le sensible recul du capital nominal porté à 8653 millions de francs est significatif en tant qu'effet produit par l'assainissement d'entreprises et la dévalorisation d'effets due à la crise et à la dépression économique. Comparativement à 1932, ce recul est de 288 millions et représente dans la statistique économique suisse un record encore jamais atteint. La seconde caractéristique réside dans le fait que les  $\frac{4}{5}$  de cette importante diminution du capital sont supportés par les sociétés

financières et les banques. Par conséquent, les amortissements et les pertes des entreprises industrielles ont été moins fortes.

De plus, un fait intéressant à constater, c'est que le mouvement du capital-actions et du nombre des sociétés, parallèlement ascendant depuis 1931, suivent depuis une direction opposée, particulièrement cette année. Malgré la très forte diminution du capital, le nombre des sociétés anonymes a sensiblement augmenté. Il semble bien que la crise n'a pas empêché la fondation de sociétés anonymes, on dirait même qu'elle l'a favorisée. A la fin de 1933 on comptait en Suisse 16,944 sociétés anonymes, il n'y en avait que 15,868 en 1932. La forme juridique de la société anonyme gagne de plus en plus d'importance et caractérise très fortement l'économie moderne anonyme et très capitaliste. La statistique suivante concrétise ce résultat:

Année	Nombre des S. A.	Capital-actions en millions de fr.
1901	2,056	1,881
1910	3,914	2,963
1913	5,142	3,542
1918	6,662	4,545
1920	7,337	5,209
1925	9,283	5,759
1927	10,637	6,362
1929	12,542	7,876
1930	13,756	8,759
1931	14,718	9,007
1932	15,868	8,940
1933	16,944	8,652

A elles seules, les sociétés anonymes et les banques accusent un capital nominal de 4,6 milliards de francs. Elles dépassent par là de 500 millions de francs toutes les entreprises industrielles. A ce propos, il faut tenir compte que les sociétés financières et les banques sont au nombre de 1600, tandis que l'on compte 3854 sociétés anonymes industrielles. De ce fait, l'industrie est complètement à l'ombre des puissantes sociétés financières et des banques, ce qui prouve l'importance grandissante du capital financier dans l'économie de la Suisse.

C'est ce qui explique également la forte diminution du capital. Ce sont précisément les banques et les sociétés financières qui ont subi les plus grandes pertes au cours de la dépression économique. Ce sont elles également qui, lors des années de prospérité, soit de 1927 à 1930, ont le plus profité et qui ont effectué les plus grands placements. Les sociétés financières ont surtout dû procéder à des amortissements sur les valeurs et les banques ont principalement subi de très fortes pertes sur les fonds placés à l'étranger, c'est ce qui a occasionné de sensibles réductions du capital-actions. La concentration du capital financier dans un nombre relativement restreint de sociétés, mais qui sont d'autant plus fortes, est compensée par l'augmentation du nombre des petites sociétés anonymes. Sur les 1726 sociétés anonymes nouvellement fondées en 1933, 1551 n'ont pas plus de 100,000 francs comme capital nominal. Par contre, 11 sociétés anonymes dont le capital nominal se chiffre par millions, ont été créées et représentent un total de 36 millions de francs.

Comme autrefois, les sociétés immobilières dont le nombre a augmenté de 654, figurent en tête. Viennent ensuite les entreprises commerciales de moindre importance qui comptent 457 sociétés. Il est vrai qu'en 1933 650 entreprises ont été dissoutes. Malgré la très forte augmentation du nombre des sociétés anonymes, le mouvement ascendant s'est plutôt ralenti comparativement aux quatre dernières années.

Capital en 1000 fr.	Sociétés		Capital en millions de fr.	
	1931	1933	1931	1933
50,000	19	19	2345,0	2259,1
20,000—50,000	42	39	1454,3	1308,0
10,000—20,000	62	56	986,2	875,8
5,000—10,000	100	107	779,8	818,0
1,000—5,000	699	670	1666,4	1577,5
500—1,000	805	796	638,4	628,2
100—500	2771	2854	811,0	822,5
50—100	1999	2112	172,8	181,9
10—50	4267	4982	130,0	149,8
0—10	3948	5301	23,9	31,9
Sans capital	6	8	—	—
<b>Total</b>	<b>14,718</b>	<b>16,944</b>	<b>9007,8</b>	<b>8652,7</b>

La répartition locale des sociétés anonymes est également fortement influencée par le siège des différentes banques et sociétés financières. C'est ainsi que dans les centres bancaires de Bâle et Zurich on trouve les sociétés les plus importantes. Numériquement, c'est à Genève (4887) et dans le canton de Vaud (2614) que les sociétés anonymes sont le plus fortement représentées. Les sociétés financières ont une préférence pour les cantons de Glaris, Schaffhouse et Grisons où la politique des impôts leur est plus clémente qu'ailleurs.

Pour terminer, nous donnons ci-dessous en résumé un aperçu sur la situation des sociétés anonymes suisses fin 1933:

Branches d'industrie	Sociétés 1933	Capital par 1000 fr. 1933
<i>Industrie</i> . . . . .	3,854	2,344,163
dont: Alimentation et boissons .	484	344,724
Vêtements, nettoyage .	302	69,582
Terre et pierres .	264	100,105
Industrie du bois .	206	32,129
Industrie du bâtiment .	167	31,765
Industrie du textile .	309	241,221
Papier, cuir, caoutchouc .	120	63,857
Industrie chimique .	395	206,588
Fer, métaux .	716	520,506
Montres, bijouterie .	508	118,804
Electricité, eau et gaz .	130	562,568
Arts graphiques .	220	50,584
Divers .	33	2,530
<i>Commerce</i> . . . . .	3,110	589,818
dont: Commerce proprement dit .	2,464	447,486
Branches auxiliaires .	646	142,332
<i>Crédit, assurances</i> . . . . .	1,865	4,891,396
Banques .	229	1,736,916
Sociétés financières .	1,600	2,856,051
Assurance .	36	298,429
<i>Trafic</i> . . . . .	534	396,075
<i>Sociétés immobilières</i> . . . . .	6,814	266,977
<i>Autres sociétés</i> . . . . .	460	69,250
<b>Total</b>	<b>16,944</b>	<b>8,652,722</b>